

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

La quatrième réunion du Comité de respect des obligations se tiendra dans les locaux de l'Unité de Coordination (48, Vassileos Konstantinou, Athènes, Grèce) les 5 et 6 juillet 2011. Cette réunion sera saisie des points suivants:

- a) Élection du Président et des deux vice-présidents du Comité (Article 6 du Règlement intérieur);
- b) Elaboration d'une brochure guide à l'attention des Parties contractantes sur les procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;
- c) Échange de vues sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles au cours du biennium 2008-2009;
- d) Examen des questions générales de non-respect relatives à l'application de l'article 26 de la Convention consacré aux rapports au cours de l'exercice biennal 2008-2009;
- e) Préparation du Programme de travail du Comité pour le biennium 2012-2013.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

1. La quatrième réunion du Comité de respect des obligations sera ouverte, le 5 juillet 2011 par le Vice-président du Comité de respect des obligations et Mme Maria Luisa Silva Mejias Coordinatrice du PAM.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Président et des Vice-présidents

2. Conformément à l'article 6 de son Règlement intérieur, le Comité procédera à l'élection de son Président et de ses deux Vice-présidents.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

3. La décision IG 19/1 relative au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles s'applique aux travaux de cette réunion.

4. Le Comité de respect des obligations souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat (UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.4/1) ainsi que l'ordre du jour annoté contenu dans le présent document.

5. Les langues de travail de la réunion seront le français et l'anglais.

Point 4 de l'ordre du jour : Élaboration d'un projet de brochure guide sur les procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles

6. Lors de sa deuxième réunion, le Comité a été saisi par le Secrétariat d'un projet de brochure-guide qui a pour objet d'expliquer de façon claire et concise les principales dispositions de la Décision 17/ 2 des Procédures et mécanismes de respect des obligations adopté par la quinzième réunion des Parties contractantes tenue à Almeria en janvier 2008.

7. Considérant que les utilisateurs de cette brochure guide étaient à la fois les autorités des Parties contractantes et le grand public, le Comité avait décidé lors de cette réunion que deux brochures distinctes devraient être publiées, la brochure destinée aux autorités des Parties contractantes devant être établie en priorité.

8. Lors cette deuxième réunion, les membres du Comité, sans entrer dans le détail de ce projet de brochure guide, ont unanimement salué cette initiative qui a pour objet de sensibiliser les Parties contractantes ainsi que le public aux procédures et mécanismes de respect des obligations dans le but de faciliter et d'assurer une application effective de la convention et de ses protocoles. Ils ont, toutefois, souligné la nécessité de rendre cette brochure plus simple, conviviale et attrayante et ont préconisé de raccourcir le projet initial pour le rendre plus percutant.

9. Le nouveau projet de brochure qui prend en compte cette demande est soumis à l'examen des membres du Comité. Le Secrétariat recommande au Comité de constituer un groupe restreint qui travaillerait pendant la réunion à un examen de ce nouveau projet et qui pourrait poursuivre ses travaux pendant l'intersession de sa prochaine réunion en vue d'une validation d'un projet définitif qui pourrait être soumis à la XVII Réunion des Parties contractantes.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.4/3 – Projet révisé de brochure-guide sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la convention de Barcelone et de ses Protocoles

Point 5 de l'ordre du jour : Proposition de mesures minimales en vue de parvenir au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles/ Examen des questions générales liées aux cas de non-respect

10. Lors de sa troisième réunion, le consultant juridique Gerhard Loibl a présenté le document UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee 3/3 intitulé "Mesures minimales en vue de parvenir au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles", qui a été établi en réponse à la demande de la deuxième réunion du Comité de respect des obligations.

11. Les membres du Comité ont unanimement repris à leur compte les conclusions du consultant et jugé à cet égard tout à fait pertinent la distinction qui y était faite d'une part entre les dispositions de la Convention et des Protocoles qui avaient une portée générale et appelaient de ce fait un contrôle formel et certaines autres dispositions à caractère plus spécifique, notamment dans les Protocoles impliquant une application stricte de la part des Parties contractantes et corrélativement un contrôle de fond de la part du Comité. Le Comité est invité également à avoir un échange de vues sur les modalités de respect des obligations concernant les plans d'action régionaux adoptés par la XVI^{ème} Réunion des Parties en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 15 du Protocole Tellurique et qui sont entrés en vigueur en février 2011.

12. Le Comité est invité à engager une discussion sur le document et à donner son avis au Secrétariat sur les étapes nécessaires à faire dans l'avenir afin de permettre au Comité d'apprécier toute situation possible de non respect de caractère individuel ou général. Le Comité est invité à donner un avis au Secrétariat sur les étapes nécessaires afin de soumettre de telles questions à l'attention des Parties concernées et le cas échéant à l'attention de la Réunion des Parties contractantes.

13. Le Comité sera saisi d'une note comparative réalisée par le Secrétariat sur la base de l'examen des rapports sur le biennium 2008-2009 mettant en évidence des difficultés générales de mise en œuvre de certaines des dispositions des Protocoles par les Parties contractantes. Par ailleurs, la récente entrée en vigueur des Protocoles « offshore » et « GIZC » constitue une opportunité pour le Comité de sensibiliser les Parties contractantes à la meilleure façon de développer et de promouvoir le respect des engagements définis par ces deux importants Protocoles.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.4.4 – Mesures minimales pour parvenir au respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Point 6 de l'ordre du jour : **État de l'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2008-2009**

14. Lors de sa troisième réunion, le Secrétariat a souligné le fait que les Parties contractantes n'avaient qu'imparfaitement respecté leur obligations de rapportage mais que le nombre de rapports déposés variait en fonction de chaque instrument juridique. Le nouveau biennum met en évidence une montée en puissance du rapport en ligne ce qui est encourageant car il souligne son caractère opérationnel.

15. La réunion est appelée à engager un débat pour procéder à un examen de la mise en œuvre de l'article 26 de la Convention de Barcelone et à prendre des décisions, s'il y a lieu.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.4.5– État de l'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone

Point 7 de l'ordre du jour : **Préparation du Programme de travail du Comité de respect des obligations pour le biennum 2012-2013**

16. La XVI^{ème} Réunion des Parties contractantes a approuvé en 2009 un programme de travail du Comité de respect des obligations que celui-ci avait adopté lors de sa deuxième réunion. Les deux réunions du Comité prévues en 2011 ne permettront pas à celui-ci de mener à bien tous les points de ce programme à l'expiration du présent biennum.

17. Le Comité sera saisi pour discussion d'un programme de travail actualisé pour le biennum 2011-2012 en vue de son adoption par la prochaine Réunion des Parties.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee 4.6 – Programme de travail du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2012-2013

Point 8 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

18. Au titre de ce point, les membres du Comité de respect des obligations souhaiteront peut-être soulever et examiner d'autres questions pertinentes.

Point 9 de l'ordre du jour: **Adoption des conclusions et décisions**

19. Le Comité sera saisi du projet de conclusions et décisions de la réunion pour examen. Le rapport de la quatrième réunion du Comité de respect des obligations sera adopté définitivement à un stade ultérieur après avoir été transmis aux membres du Comité par voie électronique.

Point 10 de l'ordre du jour : **Clôture de la réunion**

20. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée le mercredi 6 juillet 2011 à 17h 30.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Mardi 5 juillet 2011	
09h-10h	Ouverture de la réunion
10h-11h	Point 1,2, 3 de l'OdJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 3 (<i>suite</i>) et 4
13h-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h	Point 4 (<i>suite</i>)
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Point 4 (<i>suite</i>)
Mercredi 6 juillet 2011	
09h-10h	Point 5
10h-11h	Point 5 (<i>suite</i>)
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 5 (<i>suite</i>)
13h-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-15h30	Point 6 et 7
15h30-16h	<i>Pause café</i>
16h-17h30	Point 8, 9 et 10